

181273

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

V° L E G I S L A T U R E

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978

RAPPORT GENERAL DU PROJET DE BUDGET 1978-1979

I N T R O D U C T I O N

par

Monsieur Christian VALANTIN

RAPPORTEUR GENERAL DE LA COMMISSION DES FINANCES
ET DES AFFAIRES , ECONOMIQUES

Monsieur le Président ,
 Mesdames, Messieurs les Députés
 et chers collègues ,

Le projet de loi de finances pour l'année budgétaire 1978-1979 est arrêté en recettes à 178.480.300.000 et en dépenses à 177.393.000.000 .

Ce projet de budget se présente de la façon suivante :

	Ressources	Charges
- Recettes ordinaires	103.470.000.000	101.470.000.000
- Recettes extraordinaires	33.000.000.000	35.000.000.000
- Cptes spéciaux du Trésor	42.010.000.000	40.923.300.000
	-----	-----
TOTAL	178.480.300.000	177.393.300.000

Il convient de remarquer que le budget général est équilibré en recettes et dépenses à 136.470.000.000 (budget de fonctionnement et d'équipement) et que les comptes spéciaux du Trésor laissent apparaître un solde positif prévisionnel de 1.087.000.000 . C'est cet excédent qui explique le déséquilibre positif des ressources par rapport aux charges .

Pour apprécier la portée des éléments sur lesquels se base le projet de budget, il convient de les situer par rapport aux gestions antérieures et de les replacer dans le contexte économique actuel et immédiatement futur, c'est-à-dire des années 1978-1979 .

./.

1. - L'actuel projet par rapport aux deux gestions antérieures

- La gestion 1976-1977

On s'en souvient, la gestion 1976-1977 avait été arrêtée en recettes comme en dépenses à 119 milliards dont 79 pour le fonctionnement et 40 pour l'équipement .

Le budget de fonctionnement a été réalisé à 86.013.000.000 de recettes, soit un excédent de 7.013.000.000 sur les prévisions, et à 81.600.000.000 en dépenses, soit un dépassement de 2.600.000.000 . L'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires a donc été en définitive de 4.413.000.000

Quant au budget d'équipement, il a été réglé à hauteur de 19.144.000.000 pour une prévision de 40 milliards (47,85%) . Dans ces règlements n'entrent pas ceux qui concernent les dépenses relatives aux opérations financées grâce aux concours extérieurs bilatéraux et multilatéraux . Ceux-ci se sont chiffrés pendant le IV^e Plan à 68.500.000.000 soit une moyenne annuelle de 17 milliards .

Les dépenses du budget d'équipement 1976-1977 ont été réglées sur l'excédent des recettes du budget ordinaire (4.413.000.000) , et la différence sur ressources de trésorerie .

./.

- La gestion 1977-1978

Elle avait été arrêtée en recettes comme en dépenses à 89 milliards . S'il est prématuré d'avancer des chiffres exacts, on peut cependant dire que le blocage des dépenses de matériel à 20% et la suspension relative des recrutements de personnel n'ont eu qu'un effet limité . Néanmoins, les dépenses seront exécutées dans la limite des crédits qui ont pu être dégagés .

Quant aux recettes, l'état connu de leurs réalisations peut laisser espérer une plus-value . De telle sorte que le budget de fonctionnement 77-78 pourra être exécuté en équilibre . On ne peut savoir encore avec précision si un excédent des recettes sur les dépenses sera dégagé sur le budget ordinaire . Ce qui incite à la prudence quant à l'exécution du budget d'équipement . D'autant plus que la mobilisation des emprunts sur le marché financier international n'a pas été très encourageante .

- La gestion 1978-1979

S'il convient de l'aborder avec circonspection, en raison des résultats prévisibles de la gestion en cours et des effets négatifs d'une campagne agricole très difficile, il faut se garder de tomber dans un pessimisme paralysant .

Les prévisions de recettes reposent sur l'hypothèse d'une campagne agricole normale . Par ailleurs, l'efficacité accrue d'année en année des services de l'assiette et de recouvrement, celles des mesures fiscales intervenues en 77/78 , permettent de considérer qu'il est possible de dégager pendant

./.

l'exercice à venir une épargne budgétaire de 2 milliards pour contribuer aux dépenses d'équipement .

Ainsi donc, le budget de fonctionnement portera sur une prévision de recettes de 103.470.000.000 et de dépenses de 101.470.000.000 , les 2 milliards d'excédent étant affectés au budget d'équipement .

Les services votés sont arrêtés pour l'ensemble des départements ministériels à 92.307.000.000, tandis que les mesures nouvelles s'élèvent à 9.163.000.000. Celles-ci vont presque essentiellement au Ministère de l'Education Nationale (1.184.000.000) et aux Ministères de la Santé publique (581.992.000), de l'Enseignement supérieur (663.829.000) , des Forces Armées (1.117.744.000) et de l'Intérieur (1.160.314.000) .

Le Budget d'équipement porte sur une prévision de 35 milliards contre 18 Milliards (compte de liquidation du IV^oPI; non compris) en 1977-78, soit une augmentation de 17 milliards en valeur absolue et de 94,4 % en valeur relative . Ce projet reste pour son exécution fortement tributaire de la capacité de mobilisation du marché financier international en faveur de notre pays . Il sera d'autant plus nécessaire de trouver des ressources que la réalisation du budget d'équipement comporte des obligations auxquelles l'Etat ne saurait se soustraire sans entamer sa crédibilité (remboursement de préfinancements et régularisation d'opérations déjà effectuées), sans faillir à ses obligations internationales (dépenses de contrepartie), sans compromettre son plan (opérations nouvelles) .

./..

Les comptes spéciaux du Trésor sont arrêtés en recettes à 42.010.300.000 et en dépenses à 40.923.000.000 . Un excédent des recettes est donc dégagé, ce qui est un fait nouveau, si l'on considère que les gestions passées présentaient régulièrement un déficit à ce niveau . Ce résultat excédentaire résulte de la volonté du gouvernement de ne pas ouvrir de comptes nouveaux et de réduire sensiblement, dans un souci d'austérité, les comptes de prêts et avances .

2. - Les caractéristiques de la situation économique en 1977

- La production intérieure

. Sur le plan agricole ,

la campagne 1976-1977 a été plus faible que la précédente. Il en est résulté une régression de tout le secteur primaire : baisse des revenus et donc de la demande de certains produits . L'activité du secteur industriel s'en est trouvée réduite .

. Sur le plan industriel,

l'activité n'a pas été aussi soutenue en 1977 qu'en 1976 et qu'en 1975 . Cependant, l'indice de la production industrielle en 1977 s'est accrue de 8,3% par rapport à 76, à cause des secteurs : industries chimiques (21,6 %), machines et matériel (48,5%) ; par contre les industries alimentaires et les huileries (- 2,6%), les industries extractives (- 1,9) et surtout les matériaux de construction (-12,3%) ne progressent pas mais regressent .

./...

- La production intérieure brute

Cet agrégat résume l'activité des forces productives du pays dans leur ensemble . Il révèle :

une forte croissance en 1974 et 1975, liée au niveau satisfaisant des campagnes agricoles et au réajustement en hausse des prix aux producteurs ,

un ralentissement à partir de 1976 qui s'accroît d'année en année: alors que les prix aux producteurs restent au même niveau, la production agricole, en volume, ne cesse de se détériorer; l'indice de la production industrielle suit alors une courbe décroissante : 16,4% en 1975 - 11,8% en 1976 et 8,3 % en 1977 .

La production intérieure brute enregistre pour 1977 par rapport à 1976 :

- pour le secteur primaire une baisse de 4,8 %
- pour le secteur secondaire une progression de 8,7 %
- et pour le secteur tertiaire une hausse de 3,4 %

La variation globale reste positive passant de 388 milliards en 1976 à 396 milliards en 1977, soit 2 % .

- Le commerce extérieur

En 1976, le déficit de la balance commerciale s'est accru : 39.700.000.000 contre 25.500.000.000 en 1975. Les importations ont augmenté de 19% (148. milliards contre 124.600.000.000 en 1975) . Les exportations ont par contre évolué en hausse à un rythme plus lent : 9% (99 milliards

./..

en 1975 et 108 milliards en 1976) . Dans cette évolution des exportations les produits arachidières augmentent de 45% alors que les phosphates baissent de 30% .

L'année 1977 fera apparaître, malheureusement une nouvelle dégradation de la balance commerciale due cette fois au déficit de la récolte arachidière, compensée, partiellement et insuffisamment sans doute, par une progression des phosphates (20%) . Les années se suivent Progression des phosphates en volume, mais pas en valeur, à cause de la chute du dollar .

Toujours en 1977, la progression des importations a été de l'ordre de 15% . Au regard des exportations, ce rythme est trop élevé, mais il montre la difficulté pour le Sénégal de mettre en oeuvre une politique restrictive en ce domaine .

- Les prix

L'indice des prix à la consommation en milieu sénégalais augmente en 1976 par rapport à 1975 de 2,7 % et en 1977 par rapport à 1976 de 9,6 % . En milieu européen, il s'accroît en 1976 par rapport à 1975 de 6,2 % et en 1977 par rapport à 1976, de 6,4 % .

Le SMIG reste pour sa part à 107,05 frs par heure depuis novembre 1974, tandis que le salaire horaire théorique est à 106,44 frs, soit une progression de 5,7 % par rapport à 1976 .

Si l'inflation est un sujet constant de préoccupation, elle a été modérée en 1976, mais elle risque de s'aggraver pour 1977 .

./.

- Monnaie et crédit

La croissance de la masse monétaire a été modérée: 15,2 % en 1977, par rapport à 1976 (décembre) . Les avoirs extérieurs nets diminuent de 2.900.000.000 tandis que les crédits intérieurs progressent de 18% . Dans cette progression des crédits intérieurs, la position nette de l'Etat qui s'était fortement alourdie en 1976 (12.200.000.000) s'est redressée en 1977, sans passer en positif cependant (2.600.000.000) .

Les créances des banques sur le secteur privé ont augmenté de 21 milliards . Elles ont donc distribué très largement le crédit, alors qu'elles n'ont reçu en retour que des concours très limités (1.500.000.000) .

3. - Les perspectives pour l'année 1978

Sur le plan international, ces perspectives ne sont pas très favorables . Les pays de l'OCDE ne prévoient qu'une croissance très modérée de 4 à 5 % , sans ralentissement notable de l'inflation, ni diminution des prix, la hausse restant de l'ordre de 10% comme en 1977 . Les prix des produits importés devraient donc continuer à augmenter, tandis que la demande de matières premières de ces pays, rester faible .

Pour le Sénégal ces perspectives ne sont pas encourageantes : hausse prévisible des prix du riz, du blé, des produits pétroliers, faible hausse ou stagnation des prix des phosphates, du coton et même de l'arachide, malgré la faiblesse des quantités d'huile qui seront mises sur le marché à partir du Sénégal .

Sur le plan intérieur, la diminution considérable de la dernière récolte entraînera une diminution corrélative de la PIR . La valeur ajoutée du secteur primaire

./.

devrait diminuer de 20 % et l'ensemble de la PIB de 8% par rapport à 1977 . Cela signifie une diminution du revenu intérieur .

Par ailleurs, les seules exportations de produits arachidières devant diminuer de 60 milliards en 1978 par rapport à 1977, les importations de produits alimentaires devant en principe rester stables en valeur, la balance commerciale continuera de se dégrader fortement . L'aide alimentaire reçue de l'extérieur sans contrepartie transférable viendra sans doute, au niveau de la balance des paiements atténuer quelque peu le très fort déficit commercial . Il reste que la situation des avoirs extérieurs continuera de s'aggraver, à moins d'un marché financier international favorable .

Le Gouvernement n'a rien caché de la situation économique et de sa volonté d'y faire face, en proposant un budget de rigueur qui tienne compte de la crise économique, des besoins raisonnables de l'Etat par rapport à ses possibilités, et de la poursuite des objectifs de développement qui traduit l'effort de la Nation et permet de maintenir la confiance .

Avant d'ouvrir le débat général, le Président de la Commission des Finances et des affaires économiques a tenu à féliciter le Ministre des Finances et des Affaires économiques et le Secrétaire d'Etat au Budget pour la confiance placée en eux par le Chef de l'Etat et le Premier Ministre . Les qualités dont ils ont su faire preuve, a-t-il ajouté, sont le gage d'une coopération loyale et fructueuse entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif; elles garantiront aussi le succès de la politique économique et financière du gouvernement .

. / .

10

Votre Commission des Finances et des Affaires économiques a posé de nombreuses questions d'ordre général .

1.- L'équilibre budgétaire

En préalable, le Ministre a tenu à rassurer les Commissaires sur la variété des chiffres qui peuvent figurer dans les documents gouvernementaux . Cette variété s'explique par la variété des sources d'où proviennent ces chiffres : le Ministère du Plan, la Banque Centrale, la Direction des Douanes, les Directions des services économiques, le service de la Prévision et bien sûr la Direction de la Statistique . Il n'est donc pas surprenant que les chiffres qui sont avancés varient d'un service à l'autre . Mais il est souhaitable qu'à l'intérieur du gouvernement directions et services harmonisent leurs données statistiques .

Aussi le gouvernement pose-t-il comme principe que seuls les chiffres de la Direction de la Statistique sont à prendre en considération, lorsqu'il s'agit de chiffres définitifs . Le gouvernement étudiera par ailleurs l'opportunité de créer un service national de l'information chiffrée , car, les comptes économiques n'étant pas toujours disponibles au moment voulu, il est souvent nécessaire de se référer à des données provisoires . Une harmonisation est parfois indispensable .

S'agissant des chiffres de la loi de finances et de l'équilibre budgétaire proprement dit, le Ministre a précisé qu'il fallait considérer trois séries de chiffres :

- les chiffres du budget général (fonctionnement, équipement)

recettes	106.470.000.000
dépenses	106.470.000.000

./. .

11

- les chiffres des comptes spéciaux du trésor,

- recettes : 42.010.300.000
- dépenses : 40.923.000.000

- les chiffres globaux

- ressources : 178.480.300.000
- charges : 177.393.300.000

Sur la première série de chiffres de pratique constante, la règle de l'équilibre du budget général s'impose en tout état de cause. La loi de finances 1978-1979 n'y fait pas exception.

Par contre les comptes spéciaux du trésor décrivent des opérations qui préoccupent le gouvernement (fonds routier, fonds forestier, fonds d'impulsion à la recherche scientifique, Caisse autonome d'amortissement, comptes d'avance etc ...) et ne sont pas nécessairement en équilibre. Le gouvernement veut garder une certaine souplesse dans leur maniement. Il faut remarquer que le projet de loi de finances fait apparaître en ce qui les concerne un solde positif, alors qu'ils apparaissent en déficit dans les années passées. Le Ministère des Finances se propose de faire rentrer les prêts et avances qui avaient été faits à divers organismes et établissements publics. Ce qui permettrait de régler quelques problèmes de trésorerie. Le solde positif des comptes spéciaux est de 1.087.000.000.

Il n'y a donc rien de surprenant à ce que la balance générale des ressources et des charges fasse ressortir un excédent correspondant.

./.

Le Ministre des Finances et des Affaires économiques a fait remarquer que la terminologie employée correspond à des notions très précises . La notion de recettes est applicable au budget général (ordinaire et équipement), tandis que celle de ressources est applicables au budget général et aux comptes spéciaux du trésor . Les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires sont toujours en équilibre , tandis que celles relatives aux comptes spéciaux ne le sont pas nécessairement .

2. - Le Budget d'Equipement

Le Ministre a expliqué la procédure du préfinancement . Il existe des opérations qui ne peuvent être financées sur les recettes budgétaires , mais qui ne trouvent pas pour autant de préfinancement sur le plan extérieur. Il s'agit

le plus souvent d'équipements collectifs : routes, écoles, hopitaux . Et pourtant ils sont indispensables. L'Etat fait alors appel à une entreprise qui sera chargée de réaliser l'opération, à condition de la financer sur avance remboursable dans des conditions à discuter . L'opération est engagée et son règlement figure en plusieurs annuités au Budget de l'Etat, notamment au Budget d'Equipement . Cette procédure a fait l'objet de circulaires du Premier Ministre qui a tenu à la réglementer strictement , étant donné le danger qu'elle peut présenter pour les finances de l'Etat .

La liste des opérations à préfinancer ou qui ont été déjà préfinancées figure au Budget d'Equipement qui sera examiné par la suite .

Les opérations à régulariser, dont la liste figure au secteur 870 Investissements financiers , chapitre 2.872 Participations financières aux organismes et aux projets, sont des opérations qui ont été réalisées sans avoir été

./.

prévues au budget et qui s'imposent le plus souvent . Le Ministre a indiqué cependant qu'il fallait autant que possible éviter cette procédure risquée, d'autant que le caractère impératif de ces actions mettait le gouvernement en position de faiblesse pour leur trouver des financements à des conditions acceptables .

Le financement du Budget d'Equipement se fait dans la plupart des cas sur financement extérieur . Il faut distinguer entre les financements bilatéraux et multilatéraux et les financements recherchés sur les marchés internationaux. Au 1er janvier 1978, les financements de la première catégorie étaient disponibles pour un montant de 74.254.750.000 . La liste en est décrite par origine au document portant budget d'investissement . Le montant a pu faire penser à certains commissaires qu'il n'était pas nécessaire de rechercher sur le marché financier international d'autres financements . Le Ministre les en a détrompés : chaque année, en effet, la loi de finances autorise le Président de la République à emprunter sur le marché international . Pour 1978-1979, cette autorisation portera si vous en êtes d'accord sur 10 milliards . Le Ministre des Finances et des Affaires économiques s'attachera à solliciter ce marché difficile dans des conditions qui seront décrites lors de l'examen du projet de budget de son Département .

Est-ce à dire que le Budget d'Equipement n'est pas finançable sur ressources nationales ? Il serait préférable qu'il le soit . Mais il est difficile de dégager une épargne budgétaire sauf en 1974, où grâce à une bonne conjoncture internationale, les phosphates avaient laissé à l'Etat 20 milliards environ en épargne budgétaire , les excédents de recettes sur les dépenses ne dépassant jamais 2 à 3 milliards, 4 parfois dans le meilleur des cas (76.77) . Pour le prochain exercice, il est prévu de dégager du budget ordinaire une somme de 2 milliards .

./.

3. - Les blocages à 20 %

La gestion en cours a connu des difficultés de trésorerie telles qu'il a fallu décider de bloquer à 20% les dépenses de matériel . En effet, dans le souci de financer le budget d'Equipement tout en faisant face aux dépenses courantes, il a fallu faire face à une situation de trésorerie qui aurait pu devenir grave si le blocage n'avait pas été décidé et le recrutement du personnel arrêté, sauf en ce qui concerne les cadres de haut niveau .

Il faut d'ailleurs rappeler que le budget se définit comme une prévision de recettes et une autorisation de dépenses. On n'est absolument pas obligé de dépenser tout ce que l'on reçoit . Du point de vue de la forme et de la légalité, les blocages, pour insatisfaisants qu'ils soient pour ceux qui en sont victimes, ne sont pas illégaux .

4. - Les prix

Les informations statistiques fournies par le Ministre ont indiqué une variation en hausse de l'indice des prix à la consommation en milieu sénégalais de 9,6% de 1976 à 1977 , et en milieu européen de 6,4% . On a pu s'étonner que cette variation soit plus forte en milieu sénégalais qu'en milieu européen . Le Ministre a expliqué que les sondages quotidiens de la Direction de la statistique se faisaient sur le terrain et que les observations étaient fondées, en milieu africain, sur les marchés des divers éléments qui composent le panier . Les prix de ces articles sont pratiquement soumis à la loi de l'offre et de la demande. Les sondages portent donc sur des prix réels . Tandis qu'en milieu européen, ils ont tendance à porter sur des prix homologués .

./..

5. La balance commerciale

Les Commissaires se sont inquiétés de sa forte dégradation et des perspectives peu encourageantes qui semblaient se présenter . Le Ministre exposera lors de l'examen de son budget la politique qu'il entend suivre, tant au plan des importations que des exportations pour redresser cette situation .

6. - Les variations de la PIB et ses répercussions sur l'économie

L'examen des données statistiques révèle combien l'économie sénégalaise est tributaire de son agriculture, plus précisément de son arachide . En 1975, une bonne récolte arachidière avait fait progresser la PIB agricole de 37,6 en 1974 à 72,6 milliards en 1975 , permettant à la PIB de faire un bond de 299,4 à 359,2 milliards pendant la même période , soit une progression globale de 8,3% . Entre 76 et 77, la PIB agricole a regressé de 82 à 74,3 milliards, enregistrant une variation négative de la PIB du secteur primaire de 4,8 % et une variation positive globale de 2% . Il a fallu entre 1976 et 1977 que les secteurs secondaires (notamment l'industrie) et tertiaire (notamment le commerce) se comportent relativement bien, pour empêcher une variation globale négative, mais pas une chute aussi importante .

Le remède ne peut être trouvé que dans un effort constant de la Nation et de l'Etat en direction des activités productrices et de la diversification de notre économie .

./...

7. - Les recettes

Les Commissaires se sont demandés si elles n'avaient pas été sur-évaluées .

Le Secrétaire d'Etat au Budget a indiqué que la prévision de 103.470.000.000 était prudente et réaliste . En effet les prévisions sont fondées sur les réalisations de la gestion en cours et sur la situation économique .

Sur les réalisations de la gestion en cours . Par exemple à fin février 1978, les droits de douanes avaient été réalisés à hauteur de 33 milliards contre 27 milliards en 76-77 . Aussi a-t-il paru réaliste de prévoir une hausse de ces mêmes droits de 10 milliards pour la gestion à venir . De même, au 31 décembre 1977, les impôts sur les valeurs mobilières étaient réalisés à 1.183.000.000 ; les prévisions ont été établies à 2.600.000.000.

D'autre part, le Ministre des Finances et des Affaires économiques a expliqué que les effets de la mauvaise récolte de 1977 ne se ferait sentir qu'en 79-80 . Par exemple, la gestion 78-79 va encaisser les impôts sur les revenus déclarés au 1er janvier 1977 . Ils ne seront donc pas influencés par la mauvaise récolte de l'an dernier .

De plus pour établir encore les prévisions, on tient compte des effets d'anticipation des entrepreneurs, qui dès le mois de septembre , lorsque l'hivernage est bien avancé, font eux-même leurs prévisions . Il est certain qu'il faudra être très prudents lorsqu'il s'agira de préparer le budget 1979-1980 .

./.

En ce qui concerne les recettes affectées, les Commissaires ont pu se demander si le procédé n'était pas illégal . Non, a répondu le Ministre, puisqu'il s'agit des comptes spéciaux qui décrivent des opérations bien déterminées et qui font partie de la loi de finances .

Les Commissaires se sont enfin émus des exonérations douanières ou fiscales données à tort et à travers .

Le Ministre a expliqué qu'il y avait plusieurs sortes d'exonérations :

- les exonérations données en application du Code des Investissements qui portent généralement sur du matériel d'équipement et qui sont douanière et fiscales ,
- les exonérations qui sont données en vertu de conventions internationales aux représentations diplomatiques installées à Dakar; le manque à gagner pour l'Etat est de 2 milliards,
- les exonérations individuelles données exceptionnellement à des oeuvres sociales, des oeuvres de bienfaisance menées par des collectivités religieuses notamment .

Le Ministre comme le Secrétaire d'Etat ont dit leur ferme volonté de veiller à ce que la loi en la matière soit scrupuleusement respectée .

Enfin, les Commissaires ont désiré savoir pourquoi les droits d'enregistrement et de timbre passaient de 1.900.000.000. en en 77-78 à 3.000.000.000 en 78-79 .

./..

18

Le Ministre a répondu que cette augmentation prévisionnelle résultait de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fiscale votée en 1976 .

Telles sont les considérations générales qui ont été avancées avant l'examen du projet de Budget général 1978-1979 .

151273

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

V° L E G I S L A T U R E

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978

CONSIDERATIONS GENERALES

par

Monsieur Hamet DIOP

PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES
ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

-:-:-

Monsieur le Président ,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Députés
et chers collègues ,

L'Assemblée Nationale issue de la volonté démocratiquement exprimée par le peuple sénégalais le 26 février 1978 est aujourd'hui réunie pour délibérer sur le projet de loi de finances de la gestion 1978-1979 .

En effet, le 1er avril 1978, à l'occasion de la séance inaugurale de la présente législature, la V^e en date, le gouvernement de la République a, en conformité de l'article 57 de la Constitution, déposé sur le Bureau de notre Assemblée le projet de budget pour la prochaine année financière .

Il siéd, tout d'abord, de rendre à Son Excellence le Président Léopold Sédar SENGHOR, Père de notre Indépendance, Guide incontestable de notre Peuple depuis plus de trente ans, un hommage respectueux . La brillante réélection de Monsieur le Président Léopold Sédar SENGHOR à la magistrature suprême honore, par delà nos frontières, le Peuple du Sénégal, peuple de courage et d'intelligence .

./.

Oui, la présence au sein de l'Assemblée Nationale d'élus de deux formations politiques, dans le cadre institutionnel inspiré par le Grand Visionnaire Léopold Sédar SENGHOR, consacre au Sénégal le retour irréversible de l'ouverture démocratique, dans la loyauté et la légalité .

Votre Commission des Finances et des Affaires économiques , dans sa composition comme dans le cheminement de ses travaux, a reflété ce renouveau particulièrement vivifiant.

Votre Commission a examiné du 10 au 20 mai 1978, après les autres commissions générales qui ont étudié, pour leur part, l'aspect du document budgétaire qui les concerne, le projet de loi de finances pour la gestion 1978-1979 .

Les propositions que votre Commission des Finances et des Affaires économiques soumet à votre haute appréciation par la voix de son rapporteur général n'ont pas toutes, il est vrai, recueilli l'unanimité des voix de ses membres .

L'opinion différente s'est, le cas échéant librement manifestée, le plus clair du temps par un vote d'abstention .

Toutefois, les commissaires membres de la majorité comme de l'opposition ont marqué par leur assiduité leur participation souvent objective aux débats et par l'élévation du niveau des discussions, le haut intérêt qu'ils portent à la chose publique sénégalaise .

./...

Il en est de même, au demeurant, des membres du gouvernement que dirige depuis huit ans, avec compétence sous la haute et féconde autorité du Chef de l'Etat, Son Excellence Léopold Sédar SENGHOR, du gouvernement que dirige Monsieur Abdou DIOUF .

Il me plaît de dire ici à Monsieur Abdou DIOUF, solennellement, nos chaleureuses félicitations pour la confiance confirmée que le Chef de l'Etat lui a témoignée en le reconduisant aux responsabilités délicates que sont celles d'un Premier Ministre .

Les membres du gouvernement ont de bonne grâce et sans embarras, répondu à nos multiples interrogations . Ils ont apporté à votre Commission des Finances et des Affaires économiques des éclaircissements adéquates , sincères et motivés .

Une mention particulière est à décerner à Monsieur le Ministre des Finances et des Affaires économiques, à Monsieur le Secrétaire d'Etat au Budget, et à leurs collaborateurs, qui nous ont assistés tout au long de l'examen du projet de budget .

-:-:-:-:-

. / .

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Députés
et chers collègues ,

La prochaine année financière, le Chef de l'Etat l'a déclaré à l'occasion de l'ouverture solennelle du Conseil Economique et Social, sera dure . Le Projet de Budget soumis à votre sanction nous permettra, s'il recueille votre sage agrément , de l'affronter honorablement .

Ce projet traduit assurément notre volonté résolue de maintenir le Sénégal dans la voie du progrès. Certes, la conjoncture sur le plan mondial demeure difficile . L'inflation galope, caractérisée au Sénégal par le croît des prix à l'importation de l'ordre de 10% .

Au plan continental, six foyers de tension meurtrissent l'Afrique Mère; il s'agit du drame de l'apartheid en Afrique du Sud, de la sombre tragédie de la Corne de l'Afrique, de la Rhodésie, de la Namibie, du Tchad. Plus près de nous, du Sahara Occidental, et tout récemment encore, de la fratricide guerre du Shaba . Toujours l'Est et l'Ouest continuent de s'affronter par africains interposés .

Le douloureux conflit du Moyen Orient persiste qui trouble la Paix universelle, secrète la course folle aux armements .

./..

Le problème du désarmement sera certes évoqué dans quelques jours à l'occasion d'une session extraordinaire des Nations Unies . A cet égard, il reste effarant de relever que les dépenses d'armement absorbent chaque année de par le monde 400 milliards de dollars, donc plus d'un milliard par jour .

Cependant, au regard de telles dépenses absurdes, à notre sens, l'aide au développement consentie par les pays industrialisés au tiers monde est estimée à 14 milliards de dollars .

Puisse , la conscience démocratique universelle , méditer cette situation extrêmement grave !

Ainsi donc, le coût l'espace d'un jour de l'armement est plus élevé que le volume global des prévisions budgétaires pour la prochaine année financière , de notre cher Sénégal , peuplé de plus de cinq millions d'âmes .

Sur le plan intérieur , du fait de la sécheresse devenue, hélas endémique, de la campagne de commercialisation catastrophique de la présente année, les Recettes attendues en 1978-1979 ont été appréciées prudemment, en serrant la réalité , mais aussi, eu égard à l'efficacité des services d'assiette et de recouvrement .

La pression fiscale se situe autour de 20% . Il convient de noter que le service des douanes pourra procurer environ 51 milliards à l'Etat, nonobstant le lourd déficit de notre balance des paiements .

./..

6

Quant au rendement attendu du service des impôts, il pourrait atteindre 50 milliards .

-:-

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Députés
et chers collègues ,

Le projet de Budget approuvé par votre Commission des Finances et des Affaires économiques, s'équilibre en Recettes: pour la Dette publique (il s'agit de la Caisse nationale d'amortissement) à : 16.500.000.000 ; pour le budget de fonctionnement à: 103.410.000.000 ; pour le budget d'Equi- pement attendus de fonds d'emprunt : 33.000.000.000 , soit au total : 152.962.000.000. .

Il s'établit en Dépenses, pour la Dette publi- que : 16.500.000.000 ; pour le budget de fonctionnement : 101.470.000.000 et pour le budget d'Equipement : 35.000.000.000 le total est de 152.970.000.000 .

Le montant des comptes de prêts et d'avances est évalué :

en RECETTES , à	4.817.000.000
en DEPENSES , à	4.150.000.000

./.

Vous l'aurez constaté, 2 milliards de Recettes Ordinaires sont affectés à la couverture des dépenses d'équipement .

Les grandes lignes des Dépenses ordinaires s'analysent ainsi qu'il suit :

au TITRE PREMIER :

Des provisions pour avalisés défaillants et pour la couverture de la Dette viagère pour 163.000.000 (0,0016%)

au TITRE II :

Des Pouvoirs publics

(Présidence de la République - Assemblée Nationale - Cour Suprême - Conseil Economique et Social), pour

..... 3.739.937.000 soit
(3,70%) environ

au TITRE III :

Des moyens des services . Il convient de distinguer :

a) - Les services d'action administrative générale (la Primature - le Ministère des Affaires étrangères - le Ministère des Forces Armées - le Ministère de l'Intérieur - le Ministère de la Justice - le Ministère de la Fonction publique de l'emploi et du travail - le Ministère des Finances et des Affaires économiques et le Secrétariat d'Etat au Budget, enfin le Ministère de l'Information et des Télécommunications chargé des relations avec les Assemblées), pour

..... 39.941.643.000 (soit 39,40%)

b) - Les services d'action économique (Ministère du Plan et de la Coopération, Ministère de l'Equipement, Ministère du Développement rural, Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts, Ministère du Développement industriel et

./.

de l'Artisanat, Délégation générale à la Recherche Scientifique, Ministère de l'Urbanisme de l'Habitat et de l'Environnement, pour 10.904.940.000 , (soit 10,75%)

c) - Les services d'action culturelle et sociale (Ministère de l'Education nationale, Ministère de l'Enseignement supérieur, Ministère de la Culture, Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, Ministère de la Santé publique, Ministère de l'Action sociale, Secrétariat à la Promotion humaine , Secrétariat d'Etat à la Condition féminine, Délégation générale au Tourisme , pour 30.530.968.0000 soit (30,18%)

d) - Les Dépenses communes et de transfert pour 16.189.512.000 soit (15,96%)

-:-:-

Il me plaît, Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Députés,
et chers collègues ,

de souligner les efforts que notre distingué collègue Monsieur le Rapporteur général a personnellement consentis pour l'élaboration du Rapport général de la Commission . Il a acquis dans ce domaine, tout au long d'une décennie une dextérité remarquable .

Nos encouragements vont également au personnel de secrétariat particulièrement dévoué .

./.

Avant de conclure, je voudrais me permettre de renouveler au nom de votre Commission des Finances et des Affaires économiques, à la Communauté internationale notre profonde gratitude pour l'aide alimentaire substantielle qu'elle a consentie aux pays du Sahel, victimes du naufrage de la sécheresse .

Le Sénégal pour sa part, a bénéficié de quelques 180.000 tonnes . Cette assistance a été accompagnée par un train de mesures énergiques de redressement décidées par les autorités sénégalaises en direction notamment du monde rural en vue d'une préparation judicieuse de la prochaine campagne agricole .

Il s'agit de l'épongement des dettes des coopératives et des dettes de semences, à concurrence de 41% , de la mise en place du programme agricole et d'aliments de bétail ensemble de mesures en faveur de nos paysans, pasteurs et pêcheurs , évalué à plus de 11 milliards de nos francs .

Au plan régional, l'audience internationale de nos chefs d'Etat et leur sérieux dans la conduite des affaires publiques ont accru la crédibilité de nos Nations . Aussi , nos projets communs de grands travaux dans le cadre de l'organisation de mise en valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) ont-ils déjà reçu des financements substantiels, de la part de nombreux pays et de nos frères arabes . La presse locale vient d'annoncer le dernier en date d'un montant de 50 millions de dollars, consenti par la France à cet effet .

10

C'est l'occasion pour votre Commission des Finances et des Affaires économiques de vous proposer de remercier bien vivement tous les pays et organismes qui ont bien voulu nous apporter leur fructueuse coopération .

L'Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Gambie dont le siège est désormais fixé à Kaolack, est porteur d'espoir, tout comme la C.E.A.O. et la C.E.D.E.A.O. .

Enfin, nous formulons le vœu ardent que l'historique réconciliation de Monrovia entre d'une part les Présidents Félix Houphouët Boigny et Léopold Sédar Senghor et d'autre par le Président Sékou Touré, consacre à jamais les retrouvailles fraternelles des peuples ivoirien, sénégalais et guinéen .

Puisse enfin, Monsieur le Président ,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames , Messieurs les Députés
et chers collègues ,

l'hivernage prochain déverser des pluies bienfaisantes, abondantes et bien réparties , sur la terre du Sahel pour la féconder, insuffler dans notre Région un renouveau de paix, de concorde et de prospérité .

Hamet DIOP
PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES
ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

N° 25

II III I °

181273

PORTANT LOI DE FINANCES POUR
L'ANNEE FINANCIERE 1978-1979.

L'ASSEMBLEE NATIONALE,
Après en avoir délibéré, a adopté en sa
séance du MERCREDI 31 MAI 1978 la loi dont la teneur suit :

Première partie.- VOIES ET MOYENS

ARTICLE PREMIER.- Le montant global des ressources et des
charges de l'Etat pour l'année financière 1978-1979 est arrêté
comme suit :

Ressources :	Charges :
- Dette publique.. 16.500.000.000	- Dette publique.. 16.500.000.000
- Recettes ordinaires. 103.470.000.000	- Dépenses ordi- naires 101.470.000.000
- Recettes extraordina dinaires 33.000.000.000	- Dépenses en capital 35.000.000.000
- Prêts et avances. 4.817.000.000	- Prêts et avan- ces 4.150.000.000
-----	-----
157.787.000.000 -	157.120.000.000

ARTICLE 2.- Le Président de la République est autorisé à contracter
au nom de l'Etat des emprunts d'un montant global de Trente Trois
Milliards (33.000.000.000)..

Ces emprunts pourront être contractés tant sur
les marchés financiers étrangers qu'auprès d'organismes financiers
internationaux ou étrangers.

En ce qui concerne les emprunts contractés
sur les marchés financiers ou auprès d'organismes financiers
internationaux ou étrangers, leurs conditions seront fixées soit par
conventions à passer avec les organismes financiers, soit par décret.

./...

- 2 -

Les conventions et décrets visés à l'alinéa ci-dessus pourront prévoir que le remboursement du principal et le paiement des intérêts s'effectueront, en tant que de besoin, dans d'autres monnaies que celles ayant cours légal au Sénégal.

Deuxième partie.- BUDGET GENERAL

1.- RESSOURCES

ARTICLE 3.- Les ressources sont arrêtées à la somme de Cent Trente Six Milliards Quatre Cent Soixante Dix Millions de francs.(136.470.000.000)

a) - Recettes ordinaires :

Chapitre 012	
Impôts proportionnels et progressifs sur le revenu	21.000.000.000
Chapitre 014	
Impôts fonciers	1.250.000.000
Chapitre 016	
Autres impôts directs	70.000.000
Chapitre 021	
Droits perçus à l'importation et taxes intérieures perçues comme en matière de droits à l'importation....	47.500.000.000
Chapitre 022	
Droits perçus à l'exportation et taxes intérieures perçues comme en matière de droits à l'exportation ...	3.500.000.000
Chapitre 023	
Taxes spécifiques sur la consommation intérieure	9.700.000.000
Chapitre 024	
Taxes générales sur les transactions et taxes à la production	13.800.000.000
	./...

- 3 -

Chapitre 031	
Droits d'enregistrement	3.000.000.000
Chapitre 032	
Droits de timbre	2.000.000.000
Chapitre 033	
Taxes pour services rendus	200.000.000
Chapitre 041	
Revenus du domaine immobilier	70.000.000
Chapitre 042	
Revenus du domaine forestier	108.000.000
Chapitre 043	
Revenus du domaine minier	2.000.000
Chapitre 044	
Revenus du domaine mobilier	20.000.000
Chapitre 045	
Revenus des valeurs mobilières	500.000.000
Chapitre 051	
Recettes des exploitations industrielles	66.000.000
Chapitre 052	
Recettes diverses des services	90.000.000
Chapitre 053	
Produits divers et accidentels	404.000.000
Chapitre 061	
Contributions et participations d'Etats à la Zone francs.	50.000.000
Chapitre 065	
Contributions et participations d'établissements publics	20.000.000

./....

- 4 -

Chapitre 066

Contributions et participations d'organismes privés et de particuliers	120.000.000

Total des recettes ordinaires	103.470.000.000

b) - Recettes extraordinaires

Chapitre 091

Emprunts	33.000.000.000
Total des recettes extraordinaires	33.000.000.000
Total général des Recettes	136.470.000.000

II - CHARGES

ARTICLE 4. - Le montant des crédits ouverts aux services pour les dépenses ordinaires et en capital est arrêté à la somme de Cent Trente Six Milliards Quatre Cent Soixante Dix Millions de Francs. (136.470.000.000).

a) - DEPENSES ORDINAIRES
TITRE PREMIER

Dettes publiques

Chapitre 110

Provisions pour avalisés défaillants	100.000.000
--	-------------

Chapitre 120

Dettes viagères	63.000.000

Total du titre premier	163.000.000
	=====

TITRE II
Pouvoirs publics

./....

- 5 -

- Présidence de la République :

Chapitre 211 - Personnel	437.135.000	
-"- 212 - Matériel	683.178.000	
-"- 213 - Entretien	22.000.000	
-"- 215 - Dépenses diverses	139.529.000	
-"- 216 - Dépenses spéciales	680.000.000	
	-----	1.961.842.000

Assemblée nationale :

Chapitre 221 - Personnel	567.000.000	
-"- 222 - Matériel	648.445.000	
-"- 223 - Entretien	72.376.000	
-"- 224 - Transfert	22.000.000	
-"- 225 - Dépenses diverses	174.000.000	
	-----	1.483.821.000

Cour Suprême :

Chapitre 241 - Personnel	160.324.000	
-"- 242 - Matériel	32.037.000	
-"- 245 - Dépenses diverses	5.550.000	
	-----	197.911.000

Conseil Economique et Social :

Chapitre 231 - Personnel	37.509.000	
-"- 232 - Matériel	58.854.000	
	-----	96.363.000

Total du titre II 3.739.937.000

TITRE III

Moyens des services

SECTION 1er.- Action administrative générale

Primature :

Chapitre 301 - Personnel	418.870.000	
-"- 302 - Matériel	1.000.545.000	
-"- 303 - Entretien	12.000.000	
-"- 304 - Transfert	230.000.000	
	-----	1.661.415.000

./....

- 0 -

Ministère des Affaires étrangères :

Chapitre 311 - Personnel	2.418.839.000	
- " - 312 - Matériel	887.556.000	
- " - 313 - Entretien	529.604.000	
- " - 314 - Transfert	3.800.000.000	
- " - 315 - Dépenses diverses	72.000.000	
	-----	7.707.999.000

Ministère des Forces armées :

Chapitre 321 - Personnel	7.352.908.000	
- " - 322 - Matériel	5.875.519.000	
- " - 323 - Entretien	708.876.000	
- " - 324 - Transfert	26.256.000	
	-----	13.963.559.000

Ministère de l'Intérieur :

Chapitre 331 - Personnel	6.815.903.000	
- " - 332 - Matériel	1.884.294.000	
- " - 335 - Dépenses diverses	30.000.000	
	-----	8.730.197.000

Ministère de la Justice :

Chapitre 341 - Personnel	841.857.000	
- " - 342 - Matériel	175.358.000	
- " - 343 - Entretien	12.000.000	
- " - 344 - Transfert	5.427.000	
- " - 345 - Dépenses diverses	76.135.000	
	-----	1.110.777.000

Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi
et du Travail :

Chapitre 351 - Personnel	227.245.000	
- " - 352 - Matériel	83.010.000	
- " - 355 - Dépenses diverses	1.600.000	
	-----	311.855.000

Ministère des Finances et des Affaires
économiques :

Chapitre 361 - Personnel	2.967.699.000	
- " - 362 - Matériel	943.997.000	

./....

- 7 -

Chapitre 364 - Transfert	63.600.000	
- "- 365 - Dépenses diverses ..	819.686.000	
	-----	4.794.982.000

Ministère de l'Information et des
Télécommunications chargé des
relations avec les Assemblées.

Chapitre 371 - Personnel	149.678.000	
- "- 372 - Matériel	116.604.000	
- "- 374 - Transfert	855.059.000	
	-----	1.121.341.000

Secrétariat d'Etat auprès du Ministre
des Finances et des Affaires économi-
ques, chargé du Budget.

Chapitre 381 - Personnel	495.008.000	
- "- 382 - Matériel	44.510.000	
	-----	539.518.000

Total de la Section 1er		39.941.643.000
		=====

SECTION II.- Action économique

Ministère du Plan et de la Coopération :

Chapitre 401 - Personnel	101.954.000	
- "- 402 - Matériel	55.322.000	
- "- 404 - Transfert	-	
	-----	157.276.000

Ministère de l'Equipement :

Chapitre 411 - Personnel	1.854.803.000	
- "- 412 - Matériel	458.743.000	
- "- 413 - Entretien	1.537.572.000	
- "- 414 - Transfert	612.000.000	
	-----	4.463.118.000

./...

- 8 -

Ministère du Développement rural :

Chapitre 421 - Personnel	2.386.378.000	
- " - 422 - Matériel	436.805.000	
- " - 424 - Transfert	61.704.000	
	-----	2.884.887.000

Ministère du Développement industriel
et de l'Artisanat :

Chapitre 441 - Personnel	111.449.000	
- " - 442 - Matériel	41.152.000	
- " - 444 - Transfert	173.538.000	
	-----	326.139.000

Délégation générale à la Recherche
scientifique et technique :

Chapitre 451 - Personnel	110.560.000	
- " - 452 - Matériel	48.396.000	
- " - 454 - Transfert	1.137.666.000	
	-----	1.296.622.000

Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat
et de l'Environnement :

Chapitre 461 - Personnel	946.910.000	
- " - 462 - Matériel	228.957.000	
	-----	1.175.887.000

Secrétariat d'Etat auprès du Ministre
du Développement rural chargé des Eaux
et Forêts.

Chapitre 471 - Personnel	476.237.000	
- " - 472 - Matériel	124.794.000	
	-----	601.031.000
		=====
Total de la Section II		10.904.940.000
		=====

./...

- 9 -

SECTION III.- Action culturelle et sociale

Ministère de l'Education nationale :

Chapitre 501 - Personnel	13.080.079.000	
-"- 502 - Matériel	1.582.582.000	
-"- 504 - Transfert	1.684.426.000	
	-----	16.347.087.000

Ministère de l'Enseignement supérieur :

Chapitre 511 - Personnel	901.506.000	
-"- 512 - Matériel	299.297.000	
-"- 514 - Transfert	3.767.691.000	
	-----	4.968.494.000

Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports:

Chapitre 521 - Personnel	527.988.000	
-"- 522 - Matériel	378.054.000	
	-----	906.042.000

Ministère de la Culture :

Chapitre 531 - Personnel	239.583.000	
-"- 532 - Matériel	145.342.000	
-"- 534 - Transfert	325.765.000	
	-----	710.690.000

Ministère de la Santé publique :

Chapitre 541 - Personnel	3.800.419.000	
-"- 542 - Matériel	2.180.892.000	
-"- 544 - Transfert	152.490.000	
	-----	6.133.801.000

Secrétariat d'Etat à la Promotion Humaine :

Chapitre 551 - Personnel	713.947.000	
-"- 552 - Matériel	160.432.000	
	-----	874.379.000

Délégation générale au Tourisme :

Chapitre 561 - Personnel	124.693.000	
-"- 562 - Matériel	147.353.000	
-"- 564 - Transfert	54.036.000	
	-----	326.082.000

./...

- 10 -

Ministère de l'Action sociale :

Chapitre 571 - Personnel	176.506.000	
- " - 572 - Matériel	26.142.000	
- " - 574 - TRANSFERT	21.500.000	
	-----	224.148.000

Secrétariat d'Etat auprès du Premier
Ministre chargé de la Condition
Féminine :

Chapitre 581 - Personnel	33.245.000	
- " - 582 - Matériel	7.000.000	
	-----	40.245.000

Total de la Section III		30.530.968.000
		=====

SECTION IV.- Dépenses communes de fonctionnement

Chapitre 601 - Personnel	994.000.000	
- " - 602 - Matériel	1.320.000.000	
- " - 603 - Entretien	1.450.000.000	
- " - 604 - Transfert	3.181.007.000	
- " - 605 - Dépenses diverses ...	9.244.505.000	
	-----	16.189.512.000
Total de la Section IV		16.189.512.000
Total du Titre III		97.567.063.000
Total des dépenses ordinaires		101.470.000.000
		=====

b) - DEPENSES EN CAPITAL :

Sont ouverts :

- des autorisations de programme pour un montant de Quatre vingt quatre milliards huit cent cinquante trois millions quatre cent cinquante mille francs (84.853.450.000) répartis conformément à l'annexe III,
- des crédits de paiement pour un montant de trente cinq milliards de francs (35.000.000.000) répartis conformément au tableau ci-après :

./...

- 11 -

(Secteurs	Titre des Secteurs	Crédits de paiement	)
(2-800	! Etudes générales et recherches scientifiques	! 1.225.150.000	)
(2-810	! Hydraulique	! 2.828.000.000	)
(2-820	! Production végétale	! 2.707.000.000	)
(2-830	! Production non agricole	! 703.000.000	)
(2-840	! Transports et télécommunications ...	! 1.423.300.000	)
(2-850	! Equipement sociaux et communautaires	! 4.939.250.000	)
(2-860	! Equipements administratifs	! 4.905.300.000	)
(2-870	! Investissements financiers, monnaie et crédits	! 9.269.000.000	)
(2-880	! Opérations à objectifs multiples ...	! -	)
(2-890	! Report	! 7.000.000.000	)
(	! Soit un total de	! 35.000.000.000	)

Total général des charges	
- Dépenses ordinaires	101.470.000.000
- Dépenses en capital	35.000.000.000
TOTAL	136.470.000.000

IIIe Partie : Comptes et Fonds Spéciaux

ARTICLE 5. - Les ressources affectées aux comptes d'affectation spéciale pour l'année financière 1978/1979 sont évaluées à 32.943.300.000 francs.

Les crédits applicables aux comptes d'affectation spéciale pour l'année financière 1978/1979 s'élèvent à 32.943.300.000 de francs. Ces crédits sont ainsi répartis :

- Dette publique	16.500.000.000
- Autres charges	16.443.300.000

./...

- 12 -

En application des dispositions de l'article 22, 3^e alinéa de la loi n° 75-64 du 28 juin 1975 portant loi organique relative aux lois de finances, est autorisé le paiement direct des indemnités et traitements dus au personnel qui concourt à la réalisation des objectifs assignés aux comptes d'affectation spéciale ci-après :

- frais de contrôle des organismes d'assurances ;
- services rétribués par le personnel des services de sécurité ;
- services rétribués par le personnel du corps national des sapeurs pompiers ;
- caisse d'encouragement à la pêche et à ses industries annexes ;
- frais de contrôle des sociétés d'économie-mixte ;
- fonds national forestier ;
- fonds d'Aide aux sports et à l'éducation populaire ;
- fonds d'Aide aux artistes et au développement de la culture.

ARTICLE 6. - Le montant des découverts autorisés en 1978/1979 pour les comptes de commerce est fixé à 350.000.000 de francs.

ARTICLE 7. - La charge des comptes de prêts pour l'année financière 1978/1979 est évaluée à 2.150.000.000 de francs.

Les charges se répartissent comme suit :

- Prêts aux établissements publics	200.000.000
- Prêts à divers organismes	1.950.000.000

ARTICLE 8. - La charge des comptes d'avances pour l'année financière 1978/1979 est évaluée à 2.000.000.000 de francs.

Les charges se répartissent comme suit :

- Avances à divers organismes	500.000.000
- Avances à divers comptes et budgets	1.500.000.000

ARTICLE 9. - Les ressources affectées aux comptes de garantie et d'aval pour l'année financière 1978/1979 s'élèvent à 200.000.000 de francs.

./....

- 13 -

ARTICLE 10. - Compte tenu des dispositions ci-dessus, l'excédent des ressources des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 1.087.000.000 de francs.

Le Président de la République est autorisé :

1°/ - à procéder, dans les conditions fixées par décrets, à des émissions de titre à moyen et court termes pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie.

2°/- à réescompter auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest des obligations cautionnées souscrites à l'ordre du Trésor ainsi qu'à recourir aux avances de la Banque Centrale dans les conditions fixées aux articles 14, 15 et 16 des statuts de cet organisme.

Quatrième partie. - DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 11. - Le nombre des centimes additionnels créés par la loi n°77-66 du 1er juin 1977 est fixé à 18.

ARTICLE 12. - Le Président de la République est autorisé à accorder l'aval de l'Etat dans la limite d'un montant maximum de dix milliards de francs (10.000.000.000).

DAKAR, le 31 MAI 1978

Le Président de séance,

Amadou Cissé DIA.

ANNEXE I

- 14 -

LISTE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

DONT LES OPERATIONS SONT AUTORISEES PAR LA LOI DE FINANCES

1978/1979

NOMENCLATURE	RECETTES (en milliers de francs)	DEPENSES (en milliers de francs)	DECOUVERT (AUTORISE) en milliers
I. COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE			
- Fonds national des retraites	3 500 000	3 500 000	"
- Fonds routier	1 323 300	1 323 300	"
- Autres investissements sur prêts étrangers	1 000 000	1 000 000	"
- Compte de liquidation des opérations de l'ex- A.O.F	300 000	300 000	"
- Amendes disciplinaires infligées aux gens de mer	5 000	5 000	"
- Frais de contrôle des organismes d'as- surances	160 000	160 000	"
- Fonds national forestier	140 000	140 000	"
- Caisse d'encouragement à la pêche et à ses industries annexes	400 000	400 000	"
- Compte d'affectation des services rétribués assurés par le personnel des services de sécurité	66 000	66 000	"
- participation des communes à la lutte contre l'incendie	400 000	400 000	"
- Services rétribués rendus par le per- sonnel du corps national des sapeurs pompiers	20 000	20 000	"
- Frais de contrôle des sociétés d'écono- mie mixte	130 000	130 000	"
- Caisse autonome d'amortissement	13 000 000	13 000 000	"
- Caisse nationale des marchés adminis- tratifs	4 000 000	4 000 000	1.000.000
- Fonds pour l'amélioration de l'habitat et de l'Urbanisme	2 250 000	2 250 000	"
- Fonds d'aide aux artistes et au déve- loppement de la Culture	50 000	50 000	"
- Fonds d'aide aux sports	60 000	60 000	"

...../.....

- Fonds d'Aide à l'industrie Cinématographique	40 000	40 000	"
- Fonds d'aide au monde rural	600 000	600 000	"
- Fonds d'équipement des collectivités locales	4 000 000	4 000 000	"
- Caisse de péréquation des prix du carburant	1 500 000	1 500 000	"
TOTAL	32 943 300	32 943 300	1 000 000
II.- <u>COMPTES DE COMMERCE</u>			
- Fonds d'approvisionnement des magasins	450 000	450 000	350 000
- Opérations à caractère industriel ou commercial effectuées par l'Armée ...	150 000	180 000	"
TOTAL	600 000	630 000	350 000
III.- <u>COMPTES DE REGLEMENT AVEC LES GOUVERNEMENTS ETRANGERS.</u>			
- Comptes de règlement relatif à l'accord de paiement Sénégal-Guinéen	250 000	"	"
- Compte de règlement relatif à l'accord Sénégal-Mauritanien de Coopération entre Services du Trésor	500 000	300 000	"
- Compte de règlement avec le Trésor français	2 500 000	2 500 000	"
TOTAL	3 250 000	2 800 000	"

NOMENCLATURE	RECETTES (en milliers de francs)	DEPENSES (en milliers de francs)	DECOUVERT AUTORISE (en milliers de francs)
IV.- COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES			
Compte des pertes et bénéfices de change	200 000	300 000	"
TOTAL	200 000	300 000	"
V.- COMPTES DE PRETS			
a) Prêts aux établissements publics dont :			
- Consolidation d'avances en prêts	147 000	"	"
- Autres prêts	80 000	200 000	"
b) Prêts aux collectivités secondaires dont :			
- Consolidation d'avances en prêts	"	"	"
- Autres prêts	80 000	"	"
c) Prêts aux organismes			
- Consolidation d'avances en prêts	410 000	450 000	"
- Autres prêts	650 000	1 500 000	"
TOTAL	1 367 000	2 150 000	"
VI.- COMPTES D'AVANCES			
a) Avances à un an :			
- aux établissements publics	"	"	
- aux collectivités secondaires	"	"	
- à divers organismes et particuliers	1 950 000	500 000	"
- pour le rapatriement des marins	"	"	"
- à divers comptes et budgets	1 500 000	1 500 000	"
			/.....

b) Avances à deux ans (renouvellement des avances à un an.... :)			- 17 -
- aux établissements publics	"	"	"
- aux collectivités secondaires.....	"	"	"
- à divers organismes et particuliers.....	"	"	"
- pour le rapatriement des marins.....	"	"	"
- à divers comptes et budgets.....	"	"	"
TOTAL.....	3 450 000	200 000	
VII. - COMPTES DE GARANTIE ET D'AVAL.....			"
Comptes de garantie et d'aval...	200 000	200 000	
RECAPITULATION			
Comptes d'affectation spéciale.....	32 943 300	32 943 300	1 000 000
Comptes de commerce....	600 000	630 000	350 000
Comptes de règlement avec les Gouvernements étrangers.	3 250 000	2 800 000	"
Comptes d'opérations monétaires.....	200 000	200 000	"
Comptes de prêts.....	1 367 000	2 150 000	"
Comptes d'avances.....	3 450 000	2 000 000	"
Comptes de garantie et d'aval.....	200 000	200 000	"
TOTAL.....	42 010 300	40 923 300	1 350 000

ANNEXE II

TABLEAU DES TAXES PARAFISCALES DONT LA PERCEPTION
EST AUTORISEE EN 1978/1979

ORGANISME BENEFICIAIRE	NATURE DE LA TAXE ou objet	TEXTES LEGISLA- TIFS ET REGLEMEN- TAIRES
- <u>Taxes à caractère économique</u>		
- Caisse de stabilisation des prix de l'arachide.	Taxe professionnelle sur les huiliers et les exportateurs	- Ordonnance n° 60-59 du 25.11.60 - Décret n° 61-484 du 20.12.61
- Caisse de stabilisation des prix de l'arachide.	Cotisations professionnelles sur les oléagineux.	- Arrêté Général n° 8730 du 8.12.1954
Caisse de péréquation des blés et farines.	Prélèvement pour péréquation.	- Décret n° 60-436 du 14 Novembre 1960.
- Caisse de stabilisation des prix des céréales et d'encouragement aux productions vivrières.	Prélèvement pour péréquation.	- Décret n° 60-410 du 23 Novembre 1960.
- Caisse d'encouragement à la pêche et à ses industries annexes	Cotisations professionnelles sur les licences de pêche : amendes, saisies, transactions, confiscations, cartes de marayeurs.	- Loi de Finances n° 66-51 du 9.6.66 modifiée par la loi n° 67-01 du 3.1.67 - Loi de Finances 76-59 du 12.6.76 Loi 77-67 du 4.6.77.
- Caisse de stabilisation des prix du sucre.	Prélèvement pour péréquation.	- Arrêté n° 5443 du 11.7.1955. - Arrêté n° 603 du 21.1.1956. - Décret n° 69-910 du 25.7.1969.
- Caisse de soutien des prix du coton.	Taxe sur les tissus importés au SENEGAL.	- Décret n° 67-771 du 30-6-1967.
- Caisse autonome d'amortissement.	Remboursement de la dette publique.	- Loi de Finances n° 74-10 du 24.6.74. - Décret n° 74.779 du 20.7.1974.
- Fonds national forestier.	Ristournes sur redevances.	- Loi de Finances n° 73-35 du 16.6.1973. - Loi de Finances n° 76-50 du 12.6.1976. - Décret n° 76-912 du 23.9.1976.

- Caisse de péréquation des prix du carburant.	Produit de la stabilisation sur les prix du carburant	- Loi de Finances n° 77-67 du 4. 6. 1977.
	Produit plus-values sur stock.	
	Produit des excédents sur frais de transport.	
	Produit des bénéfices sur importations.	
- Fonds d'équipement des collectivités locales.	Produit des centimes additionnels à la taxe sur le chiffre d'affaires.	- Loi de Finances n° 77-67 du 4. 6. 1977. - Arrêté n° 001-224 du 25. 1. 78.
<u>B - Taxes à caractère social.</u>		
- Compte d'affectation des services rétribués assurés par le personnel des agents de sécurité.	Rétribution au personnel des sapeurs-pompiers.	- Loi de Finances n° 66-51 du 9. 6. 1966. - Décret n° 66-729 du 13. 9. 66.
- Frais de contrôles des organismes d'assurances.	Tous frais inhérents au contrôle des assurances et à la participation du Sénégal aux budgets des organismes internationaux d'assurances - Contribution des sociétés d'assurances.	- Décret n° 73-778 du 13 Août 1973. - Arrêté n° 10-950 du 29 Septembre 1975.
- Participation des communes à la lutte contre l'incendie.	Contribution des communes à la lutte contre l'incendie.	- Loi rectificative de Finances n° 72-01 du 1. 2. 1972. - Décret n° 69-134 du 12. 2. 69 - Arrêté n° 2243 du 4 Mars 1972. - Loi de Finances n° 75-65 du 30 Juin 75. - Décret n° 75-705 du 26 Juin 1975.
- Frais de contrôle des sociétés d'économie mixte.	Jetons de présence dus aux administrateurs représentant l'Etat dans les Conseils d'Administration des sociétés.	- Loi de Finances n° 76-59 du 12. 6. 1976. - Arrêté n° 9601 du 11. 8. 1976.

- Fonds pour l'amélioration de l'habitat.	23 % de l'ITS 50 % de la C.F.E. et 10 % de la surtaxe sur les terrains bâtis ou insuffisamment bâtis.	- Loi de Finances n° 76-59 du 12.6. 1976 et 77-67 du 4.6.1977. - Arrêté N° 014-769 du 10.12.1977.
- Services rétribués rendus par le corps national des sapeurs-pompiers.	Rétribution au personnel des Sapeurs-Pompiers.	- Loi de Finances n° 75-65 du 30.6. 1975/
- Fonds d'aide aux artistes et au développement de la Culture.	Prélèvement dotation de l'Etat.	- Loi de Finances n° 77-67 du 4.6. 1977.
- Fonds d'aide aux Sports.	Prélèvement et dotation de l'Etat, négocié sur les stades, etc.,	- Loi de Finances n° 77-67 du 4.6. 1977.
- Fonds d'aide à l'industrie cinématographique sénégalaise.	Dotation de l'Etat.	- Loi de Finances n° 77-67 du 4.6. 1977.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Echelonnement par secteurs (1) des crédits de paiements (2)
résultant des autorisations de programme du Vème Plan -
- Article 33- Alinéa 2 de la loi organique relative
aux lois de finances

Secteurs	Titre des Secteurs	A.F.	CRÉDITS DE PAIEMENTS			
			1977/1978	1978/1979	1979/1980	1980/1981
2 800	Etudes générales et recherches scientifiques.....	1 693,65	606	1 225,15	-	-
2 810	Hydraulique.....	4 526,5	1 693,5	2 828	-	-
2 820	Production rurale.....	16 267	883	2 707	6 374,75	6 374,75
2 830	Production non agricole...	8 107	369	703	3 367,5	3 367,5
2 840	Transports et Télécom.	14 254	2 486,5	1 423,3	5 172,100	5 172,100
2 850	Equipements sociaux et Communautaires.....	16 227	2 663	4 939,25	4 312,375	4 312,375
2 860	Equipements administratifs.	9 145,8 (3)	4 190,5	4 905,3	-	-
2 870	Investissements financiers - Monnaies et Crédits.....	14 537,5 (4)	5 008,5	9 269	-	-
2 880	Opérations à objets multiples.....	80	80	-	-	-
2 890	Autres opérations en capital.....	15	15	-	-	-
	TOTAL.....	84 853,45 (3)	18 900 (5)	28 000	19 426,725	19 426,725

- N.B. (1) Les secteurs sont définis conformément à la nomenclature budgétaire et non conformément au Plan. C'est ainsi que les inscriptions aux Chapitres 2-872 (Investissements financiers - monnaies et crédits) - 2-881 (opérations à objectifs multiples) et 2-890 (autres opérations en capital) concernent les **secteurs** primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire **définis dans le Plan**.
- (2) Pour la détermination des crédits de paiements annuels, il a été seulement tenu compte des inscriptions initiales et non des réaménagements de dotations intervenues durant la gestion.
- (3) Le montant total des autorisations de programme sus-indiqué (84 853 450 000) est supérieur du montant des autorisations de programme prévus dans le Vème plan (70 530 000 000) parce que le cumul des crédits de paiements ouverts en 1977-1978 et 1978-1979 par les sous-secteurs hydraulique et Equipements Administratifs est largement supérieur aux prévisions du Plan.
- (4) Les Crédits de paiements ouverts au 2-870 concernent l'ensemble des secteurs et auraient dû être ventilés comme suit :

	CREDITS DE PAIEMENTS			
	1977/1978	1978/1979	1979/1980	1980/1981
DEVELOPPEMENT RURAL.....	2 325	2 138		
ROUTES.....	160	660		
EDUCATION.....	792	1 238		
HABITAT.....	795	479,06		
TOURISME.....	6 461	914,572		
INDUSTRIE.....	154,250	1 667		
ETUDES.....	57,5	15		
INFORMATIONS.....	178,5	-		
INDETERMINEES.....	85,250	2 417,37		
TOTAL.....	5 008,5	9 529		

(5) Aux 18 000 000 000 de crédits de paiements ouverts en 1977/1978 (1ère gestion budgétaire du Vème Plan) il y a lieu d'ajouter les 7 000 000 000 ouverts au compte de liquidation du IVème Plan.

ANNEXE IV

- - 23 -

LISTE DES CHAPITRES DU BUDGET GENERAL ET DES COMPTES
SPECIAUX DU TRESOR DOTES DE CREDITS EVALUATIFS.

I. - BUDGET GENERAL

CHAPITRE 110 : Provisions pour avalisés défaillants.

CHAPITRE 314 : ARTICLE 1077. - Contributions au fonctionnement
des organismes internationaux.

CHAPITRE 604 : Dépenses communes de transfert, à l'exception
des articles 9720 - 9730 - 9770.

CHAPITRE 605 : ARTICLE 9790. - Frais d'expertise, de contentieux
et d'études.

ARTICLE 9860. - Contribution du Sénégal aux
dépenses d'assistance technique.

II. - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR.

1°/ Fonds national de retraite.

2°/ Caisse autonome d'amortissement.